

TARIFS FORMATIONS 2025-2026

| | INITIAL <i>Par année de formation</i> | ALTERNANCE <i>100% prise en charge par l'entreprise</i> | FRAIS ANNEXES | FRAIS DE CANDIDATURE <i>Pour les étudiants hors UE</i> |
|---|---|---|----------------------|--|
| BTSA 1 & 2 GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE | 5 600 € | / | 100€ | 560€ |
| BACHELOR 3 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DROIT DE L'ENVIRONNEMENT | 6 700€ | / | 100€ | 670€ |
| BACHELOR 3 QUALITÉ SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT | 6 700€ | 8 150€ | 100€* | 670€ |
| BACHELOR 3 ÉCOLOGIE, BIODIVERSITÉ ET GESTION DES ESPACES NATURELS | 6 700€ | / | 100€ | 670€ |
| MASTÈRE 1 MANAGEMENT SANTÉ SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT | 8 700€ | 10 100€ | 100€* | 870€ |
| MASTÈRE 1 MANAGEMENT INGÉNIERIE ET DROIT DE L'ENVIRONNEMENT | 8 700€ | 10 100€ | 100€* | 870€ |
| MASTÈRE 2 MANAGEMENT SANTÉ SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT | 8 700€ | 10 100€ | 100€* | 870€ |
| MASTÈRE 2 BIODIVERSITÉ ET GÉNIE ÉCOLOGIQUE | 8 700€ | 10 100€ | 100€* | 870€ |
| MASTÈRE 2 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET RSE | 8 700€ | 10 100€ | 100€* | 870€ |
| MASTÈRE 2 BÂTIMENT DURABLE ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE | 8 700€ | 10 100€ | 100€* | 870€ |

* Ces frais ne s'appliquent pas dans le cadre de l'alternance (apprentissage & contrats de professionnalisation)

TARIFS FORMATIONS 2025-2026

Les tarifs indiqués sont des **tarifs annuels, net de taxes**. Pour une inscription en formation initiale, un **acompte de 1000 euros** sera demandé afin de réserver une place dans la formation souhaitée. Cette somme est à déduire du montant total annoncé.

Pour toutes les formations, en cas de financement par l'apprenant, **le tarif de formation est dégressif suivant la modalité de règlement (1x, 4x ou 10x). Par exemple :**

Pour le BTSA Gestion et Protection de la Nature, le coût de l'année est fixé à 5 600€ en cas de règlement en 1x en début de formation, 5 700€ en cas de règlement en 4x (entre septembre et décembre) et 5 800€ en cas de règlement en 10x (entre septembre et juin). Il convient de se référer aux conditions générales de ventes de l'Institut Supérieur de l'Environnement.

Pour le Mastère en Management, Ingénierie et Droit de l'Environnement, le coût de l'année est fixé à 8 700€ en cas de règlement en 1x en début de formation, 8 800€ en cas de règlement en 4x (entre septembre et décembre) et 8 900€ en cas de règlement en 10x (entre septembre et juin).

Dans le cadre de l'**alternance** (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), les frais de scolarité sont pris en charge par un financeur.

Des **prêts bancaires** à des conditions spéciales sont accessibles via nos partenaires bancaires.

Pour les **étudiants hors UE**, des conditions particulières s'appliquent.

Les **frais annexes** couvrent les frais administratifs et la participation à la vie de l'école. Pour les étudiants des cycles initiaux, il faut **prévoir un budget d'environ 30€** par an pour une participation aux frais de déplacement dans le cadre des sorties sur le terrain. Pour les étudiants ayant un voyage scolaire organisé dans le cadre de leur formation, une **participation financière** sera à prévoir pour les frais de déplacement et d'hébergement.

Tous les étudiants doivent être équipés d'un ordinateur portable muni d'une **licence Microsoft 365 Personnel**, installé sur le poste de travail.

En cas de **redoublement**, les frais de scolarité sont fixés à 70% du montant des frais de scolarité réglés par l'étudiant l'année précédente.

Les **stages**, obligatoires tous les ans, peuvent être sujets à une gratification sous certaines conditions. L'**alternance** permet d'**être rémunéré et de bénéficier d'une prise en charge des frais** de scolarité par un financeur.

L'ISE **prend en charge les frais de scolarité de deux étudiants**, et ce **par campus**, qui intégreront le BTSA GPN (BTSA 1 & 2). D'autres aides au financement existent. Les informations sont disponibles sur demande.

Il existe des **solutions de financement pour les reconversions professionnelles**, comme le Projet de Transition Professionnelle. L'ISE vous accompagne dans votre démarche, des frais de traitement de **300 euros** sont demandés. Ces frais comprennent l'accompagnement pour un dossier de financement et un potentiel recours en cas de refus. Pour tout dossier supplémentaire, des frais de 150 euros seront demandés.